

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUILLET 2016



Présents : 14 sur 15

Absent excusé : Denis Louma

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20h 30 en session ordinaire.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Notre futur P.L.U., dont nous avons confié l'élaboration au cabinet Oxyria, doit s'inscrire dans un cadre juridique strict (en particulier loi Allur et S.C.O.T. Loire-Centre), et respecter également les dispositions du P.A.D.D. C'est ce dernier qu'est venu nous présenter ce jour le cabinet Oxyria pour le soumettre à notre approbation. Ensuite seulement il pourra être présenté en réunion publique.

Ce projet a été construit selon quatre axes de réflexion:

- Modérer et encadrer le développement urbain.
- Maintenir et conforter la vie économique.
- Maintenir les caractéristiques paysagères et architecturales.
- Protéger la trame « verte et bleue » et maintenir la fonctionnalité biologique du territoire.

Sur ces quatre chapitres, qui ont été clairement exposés, le premier en particulier a donné lieu à un débat animé, car il conditionne notre P.L.U. en suivant la volonté de l'état de densifier les agglomérations : il prévoit notamment pour Marcoux sur les dix années à venir une croissance démographique de 1 % par an, ce qui, compte tenu des dispositions du SCOT, nous autorise la construction de 12 logements à l'hectare (en tenant compte d'une moyenne de 2,6 personnes par logement), et 30 logements au total sur les 10 années à venir, donc sur 2 ou 3 hectares au maximum.

Après discussion, ce P.A.D.D. étant un passage obligé, il est adopté à l'unanimité. Il sera donc présenté officiellement en réunion publique le Mercredi 31 août.

DOCUMENT UNIQUE :

Il s'agit de l'ensemble des dispositions régissant les conditions de travail des salariés. Il est rappelé que la commune emploie à l'heure actuelle 9 salariés, (4 titulaires à plus de 28 heures/semaine, 2 à moins de 28 heures/semaine et 3 sous contrat temporaire).

Ce document, régulièrement mis à jour par le législateur, doit être soumis périodiquement à l'approbation des employeurs. Bernard Juste, à défaut d'en faire la lecture exhaustive, nous en donne les principales caractéristiques. Après discussion, ce document, lui aussi, est adopté à l'unanimité.

DEMATERIALIZATION DES ACTES :

Le département nous assiste gratuitement dans cette démarche. La convention signée avec lui en ce sens, doit être renouvelée tous les cinq ans. Après discussion, et en l'absence d'avis contraire, le conseil donne son approbation sans restriction pour ce renouvellement.

PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS EAU, ASSAINISSEMENT ET DECHETS MENAGERS :

Ces rapports avaient été présentés lors de la dernière séance de Conseil Municipal, mais le secrétaire de séance avait oublié de le mentionner dans le compte-rendu. C'est ici chose faite : l'omission est réparée.

QUESTIONS DIVERSES :

- Autre erreur dans le compte-rendu précédent : il est indiqué que le contrat d'Isabelle Roche est ramené à 7h30 par semaine. En fait, il ne s'agit là que de la part de son emploi du temps dévolue aux T.A.P. Son contrat total est bien de 18 h par semaine.
- Plusieurs bonnes nouvelles nous sont parvenues ces derniers jours sur nos demandes de subventions :
 - o Pour le logiciel petite enfance ayant trait aux TAP et à la garderie, il nous est accordé 1 800 € de subvention sur un coût total de 2 400 € (hors entretien).
 - o Pour les amendes de police, c'est un total de 13 750 € qui nous est alloué. Il s'agit là en fait d'un rattrapage de ce que nous aurions dû percevoir l'an dernier.
 - o Sur le programme de voirie pour 2017 (réfection de 2 tronçons des chemins de Jomard et d'une portion du VC 10 à la Bruyette), nous devrions recevoir 20 000 € pour un montant total de travaux estimé à 34 000 €.
- Photocopieurs : plusieurs devis nous sont parvenus pour le remplacement des appareils de la mairie et de l'école. Nous avons opté pour l'acquisition d'un photocopieur couleur pour la mairie au prix de 2 000 € et d'un noir pour l'école au prix de 1 350 €. Les photocopies nous reviendront ainsi à 0,004 € pour celles en noir et à 0,04 pour celles en couleur.
- Ordinateurs de l'école : après concertation avec le futur directeur Matthieu Pouly, nous avons lancé une demande pour l'acquisition de 2 UC, 3 portables, un disque dur externe et des prises parafoudre.
- Une demande de permis de construire a été déposée pour une maison à toit-terrasse végétalisé. Celle-ci devant être érigée sur un site en contre-bas, relativement abrité des regards, il est décidé (13 voix pour, 1 abstention), d'accorder une dérogation pour ce permis.
- Une réflexion est en cours sur le problème du stationnement devant l'école d'une part et sur une limitation de vitesse à 70 km/h à Reigneux d'autre part : affaires à suivre.
- Fête Patronale :
 - o Comme chaque année, la municipalité offre un vin d'honneur sur la place de la mairie le dimanche à partir de 11 h 30.
 - o A la demande du Comité des Fêtes, plusieurs membres du conseil assureront la tenue de la buvette pendant le défilé de chars le dimanche après-midi.
 - o Au vu des derniers évènements tragiques que tout le monde a présents à l'esprit, pour le tir du feu d'artifice, les accès au bourg seront barrés par des voitures à partir de 22 heures au carrefour de Jomard et devant la Loge aux Vignes.

Plus aucune question n'étant émise, la séance est levée à 23 h 40.